

SEANCE DU 19 Février 2009 à 20 H 30

Le dix-neuf février deux mille neuf à 20 heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel PRIOLLAUD.

Présents : THOMAS – CAPDEVIELLE – BARREAU – MAYE – SALVANET – LESCOUTRA – LAVIGNE – LAGARDERE – VIALARD – DAUBIGEON – MEYRE – BACQUEY – SABOUREUX - BERTHEAU

Absents : JOLIBERT – POURQUIER excusé – CHANFREAU excusée – BOUCHET (pouvoir à VIALARD)

Secrétaire de séance : Nathalie MEYRE

Le compte rendu de la séance du 28 novembre 2008 a été adopté par les membres présents.

Mr le Maire fait le point sur la tempête KLAUS du 24 janvier 2009, et remercie les conseillers et les bénévoles qui chacun dans leur quartier ont aidé les personnes les plus vulnérables.

ORDRE DU JOUR

Subvention F.D.A.E.C 2009 – 2009-001

Michel PRIOLLAUD, maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) programme 2009.

L'assemblée plénière du Conseil Général a décidé de reconduire le dispositif 2008 et a voté une dotation globale de 10 114 358 € pour l'ensemble des cantons girondins.

La dotation cantonale vise à réaliser des travaux d'équipement, la part affectée à la voirie communale doit représenter au moins 30% de cette enveloppe cantonale.

En outre, le montant de la subvention affectée aux travaux de voirie ne doit pas excéder 50% de leur coût, la commune devant assurer le solde du financement (emprunt, autofinancement)

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal décide :

- De demander le F.D.A.E.C 2009 pour des travaux de voirie (travaux de renforcement du chemin de Capdet)
- Le montant des travaux s'élève à 181 075.00 € H.T
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement.

DGE 2009 – 2009-002

Mr le Maire informe l'assemblée des conditions d'attribution de la D.G.E (Dotation Globale d'Équipement).

Le conseil municipal décide de solliciter l'attribution de la D.G.E 2009 sur des travaux de voirie (**remise en état du chemin de Capdet**), en ce qui concerne les travaux de réfection de la voirie communale le montant de la dotation est de 25% maximum du coût H.T plafonnée à 100 000 € de travaux pour chaque commune.

Le montant des travaux de réfection du chemin de Capdet est estimé à 181 075.00 € H.T.

TRAVAUX D'ISOLATION GROUPE SCOLAIRE – 2009-003

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Thomas adjoint responsable des bâtiments communaux qui présente le devis des travaux d'isolation thermique et phonique du réfectoire et du dortoir des maternelles, il précise en outre qu'après cette tranche de travaux l'ensemble du groupe scolaire sera doté de menuiserie aluminium double vitrage.

Le coût prévisionnel de ces travaux est de 19 782.00 € H.T.

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux et autorise Mr le Maire à constituer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde.

CREATION DE POSTE 2009-007

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le contrat C.A.E de Damien DUFAU se termine le 30/05/09. Ce jeune plutôt timide a pris de l'assurance depuis le début de son contrat au sein des employés municipaux. Afin de pérenniser son emploi, il est nécessaire de créer un poste.

Après délibération, le conseil municipal (3 abstentions : Mmes Vialard et Lagardère et Mr Bouchet) décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2008.

Vu l'augmentation de la population, de ce fait le nombre toujours croissant d'enfants scolarisés et inscrits au restaurant scolaire, il devient nécessaire de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe afin d'assurer l'entretien des locaux scolaires et le service au restaurant scolaire.

Après délibération, le conseil municipal (2 abstentions : Mme Vialard et Mr Bouchet) décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps partiel à compter du 1^{er} septembre 2008 à temps incomplet .

ADHESION ADELFA 33

Mr le maire donne la parole à Christian Thomas pour exposer le rôle de cette association. L'Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques dont l'objectif principal est la lutte contre la grêle.

Afin de pouvoir poursuivre et améliorer l'action collective entreprise par l'ADELFA de la Gironde au bénéfice de tous les girondins, il est nécessaire que tous les partenaires de cette action y soient effectivement associés, par une participation financière des commune.

Commune de + 1 000 habitants 200 €

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer le bordereau d'adhésion pour l'année 2009 et à émettre le mandat correspondant.

COURRIER DE L'ASL « Les Pavillons du Château Casse »

Dans le courrier du 22 janvier 2009, l'association syndicat libre « Les Pavillons du Château Casse » sollicite la rétrocession des parties communes du lotissement (voirie, espaces verts, éclairage public) après délibération le conseil municipal souhaite reporter cette rétrocession à une date ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES

PLAN DE RELANCE / FCTVA 2009-004

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que dans le plan de relance, il est prévu une anticipation du remboursement du FCTVA pour les collectivités qui s'engagent à augmenter en 2009 leurs dépenses d'investissement.

Le gouvernement propose de verser le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) dû au titre de 2008, dès 2009, au lieu de le verser en 2010. Cette recette d'investissement s'ajoutera au FCTVA dû au titre de 2007 et ne se traduira pas par une recette inférieure les années ultérieures.

Le conseil municipal donne son accord à ce plan de relance, s'engage à augmenter les dépenses d'investissement en 2009 et autorise Mr le Maire à signer la convention avec la Sous-Préfecture de Lesparre.

COURRIER DES PERSONNELS RASED

Mr le maire fait part du courrier qu'il a reçu des personnels de RASED, lui soumettant la lettre ouverte qu'ils adressent à l'Inspecteur d'Académie de la Gironde relative à la suppression de 71 postes d'enseignants spécialisés en RASED dans le département de la Gironde.

9 conseillers (SABOUREUX – DAUBIGEON – VIALARD – BOUCHET – LAVIGNE – LESCOUTRA – LAGARDERE – SALVANET-BARREAU) soutiennent la démarche entreprise par les personnels RASED auprès de l'Académie

7 conseillers (MAYE – CAPDEVIELLE – THOMAS – BACQUEY – PRIOLLAUD – BERTHEAU-MEYRE) s'abstiennent dans cette décision bien qu'ils soutiennent cette démarche, ils estiment ne pas avoir à la juger.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Mr le maire fait part de la lettre de démission de Mme Yvette CORDES, cette démission a été occasionnée par son déménagement.

Mr le maire propose Mme Bernadette PALMA, présidente de l'association « Les Sarments Listracais » pour la remplacer au sein du conseil d'administration du C.C.A.S.

Le conseil municipal accepte cette nomination.

TARIF BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE 2009-006

Suite à la décision prise par le conseil municipal en date du 30 octobre 2008, le groupe des bénévoles de la bibliothèque a adressé un courrier demandant à l'assemblée délibérante de revenir sur sa décision car ils craignent une désertification de la bibliothèque due au tarif trop élevé 20 € par an et propose une cotisation annuelle de 10 €.

Cette proposition est mise au vote

Abstention : Bertheau – Capdevielle

Contre : Saboureux – Daubigeon – Maye – Lavigne – Barreau

Pour : Priollaud – Bacquey – Salvanet – Lescoutra – Lagardère – Vialard – Bouchet - Meyre

A compter du 1^{er} janvier 2009 la **cotisation annuelle** pour les adultes sera de **10 €**, les enfants auront accès à la bibliothèque gratuitement.

EVOLUTION DE LA LEGISLATION FUNERAIRE : REFORME DES VACATIONS FUNERAIRES - 2009-005

Mr le maire fait part au conseil municipal de la circulaire préfectorale n° 03/2009/DRCT relative à cette réforme.

La publication de la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, et en particulier ses articles 4 et 5 d'application immédiate, qui réforment – partiellement – le dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations versées pour la réalisation de ces surveillances.

Le législateur a souhaité réduire le coût des funérailles supporté par les familles en harmonisant sur l'ensemble du territoire le taux unitaire des vacations funéraires, entre 20 et 25 €, pour toutes les communes.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale décide de porter le taux unitaire des vacations funéraires à 20 € et autorise Mr le Maire à prendre un arrêté municipal fixant ce prix sur la commune de Listrac-Médoc.

PARC EOLIEN STE VALOREM

Un dossier complet est remis à chaque conseiller afin de pouvoir l'étudier, le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

SCAPA (Structure Castelnaudaise Pour les Arts)

Objectifs de l'association :

Promouvoir et animer la vie culturelle de tous dans les communes d'AVENSAN, MOULIS, LISTRAC et CASTELNAU.

Le projet d'établissement de l'association SCAPA est remis à chaque conseiller afin d'en prendre connaissance.

Monsieur le Maire informe que la personne responsable des bacs à compostage sur la commune est Francis Guionet, Ces bacs seront mis à la disposition des personnes intéressés contre un chèque de 15€ établi à l'ordre du Trésor Public. Les commandes seront regroupées à la mairie.

Katia Vialard remercie le personnel communal pour avoir réinstaller la croix au calvaire de Barbat.

Christian Thomas souhaite la mise en place du plan de sauvegarde communal.

Christian Thomas informe le conseil municipal de l'avancée des travaux du centre socio-culturel (pas de retard) la charpente va être posée.

La séance est levée à 22 h 05.